

Avis voté en plénière du 28 mai 2019

# L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle

## Déclaration du groupe de l'UNAF

« Dans la dernière décennie, on a trop multiplié les procédures qui instrumentaient l'action associative, la confinaient dans l'exécution de programmes, de projets de court terme, en masquant ou supprimant les références à la démarche, aux objectifs mêmes, d'éducation populaire ». Ainsi s'exprimait Marie-Georges Buffet alors Ministre de la jeunesse et des sports en ouverture des rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire en novembre 1998. Force est de constater que 20 ans plus tard, le rapport et l'avis confirment ces critiques sans avoir pu noter d'avancées.

L'avis formule 20 préconisations pour que l'éducation populaire redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un enjeu de société et un sujet politique au sens de la participation au bien commun.

Le groupe de l'UNAF soutient dès lors le recours à la convention pluriannuelle d'objectifs comme mode de financement des organisations d'éducation populaire.

L'enjeu est d'importance non seulement pour les organisations mais aussi et surtout pour la pérennité des réponses, l'attractivité et l'animation des territoires et la qualité du service rendu aux citoyens, aux familles. L'action de l'éducation populaire ne peut être cantonnée aux seuls secteurs considérés comme non solvables par les autres acteurs économiques.

Les préconisations 15 et 16, dans leur objectif de mettre en lumière et de reconnaître l'action et l'investissement des bénévoles, doivent recevoir une application concrète rapidement. Elles peuvent être de nature à stimuler le développement du bénévolat dans un cercle vertueux de transmission de ses valeurs aux jeunes générations. Par ailleurs, le développement des services notamment dans les territoires ruraux passe beaucoup par les associations : accueil petite enfance, structures d'activités périscolaires ... associations sportives pour encadrer les jeunes. Le bénévolat permet ainsi d'accéder à des services avec un moindre coût pour les familles.

La préconisation 19 propose d'expérimenter l'extension du crédit d'impôt au-delà des 6 ans de l'enfant pour couvrir les frais liés à la garde d'enfants. Le groupe de l'UNAF est réservé sur une telle évolution. L'articulation des trois politiques publiques existantes des congés parentaux, des modes d'accueil et du crédit d'impôt doit être recherchée pour assurer aux parents de jeunes enfants, bénévoles ou non, un parcours simple et garanti apportant une réponse effective à l'égalité d'égalité professionnelle et de conciliation des temps.

L'éducation est un enjeu majeur. Le groupe de l'UNAF a remercié les rapporteurs de l'avoir porté avec les membres de la section et a voté l'avis.